



Règlement du Challenge 2026

CLUB MAILLOT D'OR

1. But

Promotion du cyclisme suisse U19 sur route.

2. Participants

Seuls les détenteurs d'une licence junior de Swiss Cycling, domiciliés en Suisse peuvent participer au Challenge Club Maillot d'Or.

3. Epreuves prises en compte

Le Challenge du Club Maillot d'Or se compose des épreuves suivantes :

- Championnats suisses
- GP Rüebliland
- TPV

Le comité peut proposer d'y adjoindre encore d'autres épreuves.

Les Championnats Suisses sur piste de l'Omnium et le classement général du Tour du pays de Vaud ne font en principe l'objet d'aucune cérémonie protocolaire de remise de maillot de leader du Challenge. Les points gagnés lors de ces dernières épreuves sont comptabilisés lors de la manche suivante.

4. Classement

Le classement est établi comme suit :

4.1 Epreuve d'un jour

Course nationale sur route en ligne

1. rang licencié Swiss Cycling 6 points / CHF 150.00.
2. rang licencié Swiss Cycling 4 points
3. rang licencié Swiss Cycling 3 points
4. rang licencié Swiss Cycling 2 points
5. rang licencié Swiss Cycling 1 point

Course contre la montre, criterium et course de côte nationales

1. rang licencié Swiss Cycling 4 points / CHF 50.00
2. rang licencié Swiss Cycling 2 points
3. rang licencié Swiss Cycling 1 point

4.2 Classement général course par étapes (TPV/GPR) et Championnats Suisses

1. rang licencié Swiss Cycling 9 points / CHF 200.00
2. rang licencié Swiss Cycling 6 points / CHF 100.00
3. rang licencié Swiss Cycling 4 points / CHF 50.00
4. rang licencié Swiss Cycling 3 points
5. rang licencié Swiss Cycling 2 points
6. rang licencié Swiss Cycling 1 point

4.3 Classement final du Challenge Club Maillot d'Or

1. rang licencié Swiss Cycling CHF 500.00
2. rang licencié Swiss Cycling CHF 300.00
3. rang licencié Swiss Cycling CHF 150.00.

4.4 Prix de leader

Le leader du Challenge Club Maillot (1. Rang licencié Swiss Cycling) reçoit CHF 50.00 par épreuve, pour autant qu'il porte le maillot de leader durant l'épreuve.

4.5 Classement

Le licencié de Swiss Cycling comptabilisant le plus grand nombre de points porte le maillot de leader.

En cas d'égalité de points, les meilleurs classements dans les épreuves précédentes sont déterminants.

En cas d'égalité de points au classement final, le meilleur classement au Championnat suisse est déterminant.

Lorsque le leader est porteur d'un maillot de champion du monde, de champion national ou de leader de l'épreuve en cours, le maillot de leader du Challenge n'est exceptionnellement pas porté.



CLUB MAILLOT D'OR

Règlement du Challenge 2026

5. Organisateurs

Les organisateurs d'épreuves du Challenge Club Maillot d'Or reçoivent une indemnité. Les épreuves prises en compte sont désignées par le Club Maillot d'Or.

5.1 Obligations de l'organisateur

- Prix du leader avec bouquet de fleurs. Remise du maillot de leader par un membre du Club Maillot d'Or.
- Logo du Club Maillot d'Or en tant que référence visible de l'épreuve comptant pour le Challenge dans le programme, la liste de départ et le classement.
- Envoi d'un compte rendu et (ou) photo(s) par courriel au Club Maillot d'Or.
- Faire figurer un lien au site du Club Maillot d'Or sur son propre site.

5.2 Indemnités pour l'organisation

- CHF 1'000.00 pour une épreuve par étapes (Le TPV / GPR n'est pas concerné par l'art. 5.2)
- CHF 500.00 pour une épreuve d'un jour
- En cas de non-respect de l'article 5.1, les indemnités peuvent être réduites, voire supprimées.

6. Remise des prix

Le présent règlement et la participation au Challenge Club Maillot d'Or ne donne aucun droit, à un athlète, un organisateur ou un club, aux montants inscrits dans le présent règlement ainsi que sur le site web. Les paiements seront effectués d'après les critères suivants :

6.1 Coureurs

- lors de l'assemblée générale du Club Maillot d'Or
- lors d'une manifestation fixée par le Club Maillot d'Or

6.2 Organisateurs

- par bulletin de versement après la manifestation

7. Bases réglementaires

Lors de toutes les épreuves, les règlements de

- Swiss Cycling
- UCI
- l'organisateur de l'épreuve concernée est/sont appliqué/s en priorité

8. Responsabilité

En aucun cas le Club Maillot d'Or ne peut être rendu responsable des incidents survenus en relation avec la manifestation. Il assume uniquement son rôle de sponsor et de promoteur.

9. Disposition finale

Le comité du Club Maillot d'Or statue sur tous les points contenus ou non dans le présent règlement. Ledit règlement peut être adapté d'année en année. Chaque année, une décision est prise quant au déroulement du Challenge Club Maillot d'Or, dans quelle catégorie, avec quelles disciplines et manifestations. Il est également possible d'annuler le Challenge Club Maillot d'Or.

Remarque : en cas de litige la version allemande du règlement est déterminante.